

Atelier 5 - Synthèse

Enjeux de société, mutations urbaines et aménagement

Les aménageurs se doivent d'être attentifs à l'ensemble des mutations qui affectent les modes de vie des habitants. Sans renoncer à l'idée même de projet urbain, il faut qu'ils en repensent la conduite. La ville de demain résultera des initiatives d'une multitude d'acteurs. Aux aménageurs de savoir les écouter pour leur fournir un cadre d'intervention flexible, mais riche de sens.

Faisant le constat de " *l'évolution rapide de notre société* " ces dernières années, Thérèse Cornil, en introduisant l'atelier, a avoué sa perplexité face à l'absence de " *lisibilité évidente* " des mutations en cours. D'où l'intervention de professionnels, non aménageurs, pour éclairer ces mutations, successivement dans les domaines des transports et de la mobilité, des nouvelles technologies de communication et des loisirs, et enfin de la production des grands services urbains.

L'irrésistible périurbanisation

Alain Felce (Renault) et Alain Dekokere (Transports en commun lyonnais/ groupe Via-GTI) se sont accordés sur le constat : les tendances à la périurbanisation et à une mobilité croissante vont se poursuivre. Ce qui pose évidemment des problèmes différents au constructeur automobile, plutôt assuré de son marché, et au gestionnaire de réseau de transport urbain, confronté à des baisses de parts de marché, tout particulièrement dans les déplacements centre/périphérie. Pour Renault, le défi du futur est plutôt celui de l'aspiration de la clientèle à la différenciation des produits, parallèlement à une évolution vers la production de services associés à la vente d'un véhicule : financement, entretien, assistance, système de guidage... Pour TCL, il faut répondre aux attentes des usagers désireux d'un transport performant, confortable (en particulier aux arrêts), accessible et affichant un look attrayant. D'où le grand retour des " sites propres " (métro, tramway..) au centre des villes, mais aussi la nécessité d'organiser la complémentarité des modes autour de parcs-relais, de pôles d'échanges... Les Plans de déplacements urbains (PDU) ont été salués comme une opportunité d'avancer dans ce sens.

Le défi des nouveaux styles de vie

Si la ville est, par définition, un lieu de circulation, notamment de l'information, les nouvelles technologies de la communication contribuent à une " *défonctionnalisation des espaces* " a reconnu Irène Le Roch (France Télécom). Les NTIC " *impactent* " de manière croissante la vie locale, en offrant par exemple de nouvelles possibilités de " sécurisation " mais aussi de mise en œuvre d'une démocratie plus participative. Autre évolution forte dans les modes de vie : le développement des pratiques sportives. William Andeval, dont l'entreprise Décathlon " surfe " sur cette tendance de fond, n'en prend pas moins au sérieux la menace du commerce électronique sur la distribution traditionnelle. D'où un nouveau concept de magasin (" Parc de la forme ") offrant des possibilités de tester les produits et de s'initier à certains sports.

Face aux multiplexes

Autre forte mutation : celle du métier d'exploitant de cinéma bouleversé par l'irruption des multiplexes et autres mégacomplexes en périphérie. La réponse de MK2, entreprise fortement identifiée à des valeurs, est de penser l'insertion du cinéma dans la ville (Paris en l'occurrence), y compris dans des quartiers difficiles comme le 19ème arrondissement. Elle tient aussi à une

programmation en rupture avec la production des majors américains, comme l'a souligné Philippe Aigle (MK2). En écho, François Ascher s'est demandé si les nouvelles localisations de la ville, comme l'Odysseum à Montpellier, devaient forcément adopter une architecture américanisée.

Pour les grandes entreprises de services urbains (publique comme EDF ou privée comme le groupe Suez-Lyonnaise des eaux), le défi des mutations en cours tient, pour une part, à un nouveau contexte concurrentiel exposé par Jacques Roger-Machart (EDF), et pour une autre part, à la nécessité de proposer de nouveaux services.

Pour les aménageurs, la réponse à l'ensemble de ces mutations, comme l'a proposé Joël Manchec (EDA / Suez-Lyonnaise), est de concevoir une souplesse plus grande du "cadre" proposé aux utilisateurs. Ce que n'a pas rejeté, en conclusion, Thérèse Cornil. Pour la directrice générale de la SEMAPA, le métier d'aménageur reste bien celui de la réalisation de projets urbains, intégrant sans doute plus fortement les dimensions économique, sociale, culturelle... Ce qui change, c'est la conduite de projet qui doit être "*plus attentive, plus sensible aux opportunités, moins directive*". Car "*la ville de demain dépendra autant de la manière dont ils auront été conduits que des projets eux-mêmes*".